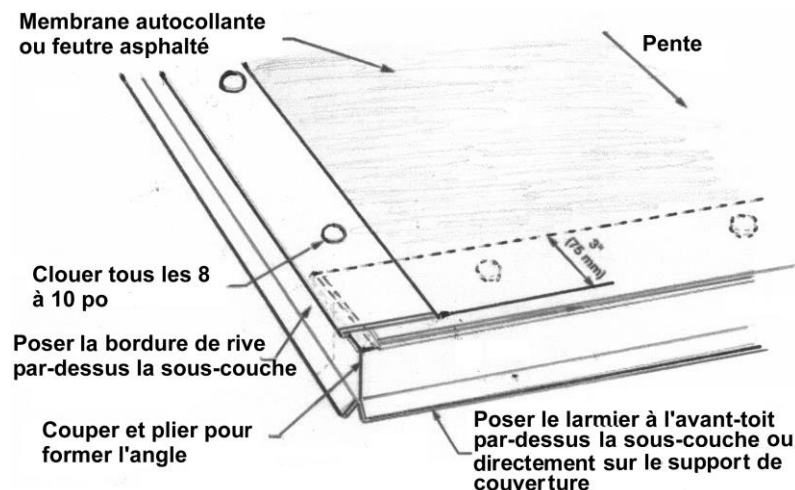


BIEN POSER LES LARMIERS ET LES BORDURES DE RIVES

Lorsqu'on remplace les bardeaux sur un toit ou que l'on construit un toit neuf, il est important de bien prendre en considération la garniture des solins au niveau des avant-toit et des rives.

Lorsque l'eau coule le long du toit, elle fait une pause au bord du toit avant de tomber. À ce moment, elle risque de remonter sous les bardeaux, mouillant souvent le support de couverture. Cela pourrait faire pourrir le revêtement ou les planches verticales au bout de quelques années. Le meilleur moyen d'éviter cette situation est de poser un larmier à l'avant-toit, et de border la rive.

Les larmiers profilés peuvent être en aluminium, en acier galvanisé ou en cuivre. Ils sont offerts en de nombreuses formes, mais il importe de choisir un modèle qui ne fait pas obstacle à l'évacuation de l'eau.



Au niveau de l'avant-toit, le larmier doit être posé par-dessus la sous-couche ou directement sur le support de couverture. Au niveau de la rive, la bordure doit être posée par-dessus la sous-couche.

Pour tous renseignements complémentaires à ce sujet ou autres questions techniques visant les bardeaux d'asphalte, vous pouvez nous écrire par courriel à casma@casma.ca, ou visiter notre site internet : www.casma.ca. Les renseignements présentés dans cette fiche sont de nature générale et ne sauraient remplacer l'avis d'un couvreur professionnel ou les directives d'emploi ou de pose du fabricant. Les consommateurs sont mis en garde contre les risques d'accidents que présente le travail sur des toits, et avant de s'y lancer eux-mêmes, sont invités à suivre l'avis de CASMA : faire appel à des entrepreneurs qualifiés. La présente fiche peut être reproduite avec la permission des auteurs, à condition qu'elle le soit entièrement, sans modification, et avec la mention des droits d'auteur de CASMA.

La figure ci-dessus montre la bonne façon de poser la bordure de rive, qui doit être clouée au centre de la face du dessus, tous les 8 à 10 pouces.

Pour tous renseignements complémentaires à ce sujet ou autres questions techniques visant les bardeaux d'asphalte, vous pouvez nous écrire par courriel à casma@casma.ca, ou visiter notre site internet : www.casma.ca. Les renseignements présentés dans cette fiche sont de nature générale et ne sauraient remplacer l'avis d'un couvreur professionnel ou les directives d'emploi ou de pose du fabricant. Les consommateurs sont mis en garde contre les risques d'accidents que présente le travail sur des toits, et avant de s'y lancer eux-mêmes, sont invités à suivre l'avis de CASMA : faire appel à des entrepreneurs qualifiés. La présente fiche peut être reproduite avec la permission des auteurs, à condition qu'elle le soit entièrement, sans modification, et avec la mention des droits d'auteur de CASMA.